

N° D'ORDRE : 2020-03

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 04

Excusé : 02

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 17 Janvier 2020

SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELI Marie-France – M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – Mme LABROUSSE Sylvie – Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme PICHARD Laure à M. le Maire – Mme. MATHIVET Séverine à M. BALLESTER – M. GRAZIANI Frédéric à Mme. MONTAGNE Françoise – M. KHULMANN Jean à M. HOEHN Gérard.

Excusé : Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h48, participe à partir du point n°6) – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h56, participe à partir du point n°12)

Absent : M. CORNU François.

3-BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Il dispose également que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire expliquera que la commune a acquis les biens suivants :

Désignation du bien	Localisation	Identité du Cédant	Identité de l'acquéreur	Montant
Acquisition d'un logement – Le Vénus	Avenue Fliche Bergis	Famille ALAVOINE - BOUCHER	Commune de Saint-Mandrier	66 853.02 €
Acquisition d'une parcelle section AB – n°57	Avenue Fliche Bergis	Etablissement Public Foncier PACA	Commune de Saint-Mandrier	120 000 €

Il est également précisé que la commune n'a procédé, en 2019, à aucune cession immobilière.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir prendre acte que les prescriptions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont bien été accomplies en cette séance par Monsieur le Maire et que la présente délibération et les tableaux correspondants seront annexés au Compte Administratif de 2019.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019.

PREND ACTE

- Que les prescriptions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont bien été accomplies en cette séance par Monsieur le Maire ;
- Que la présente délibération et les tableaux correspondants seront annexés au Compte Administratif de 2019.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Janvier 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT